

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Publique**  
**du**  
**15 JUILLET 2008**  
**Compte-Rendu**

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 15 Juillet 2008 , à 19h30, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 9 juillet 2008

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Sarrazin, Mangiarotti, Deglise-Favre, Neuville, Dury, excusés

Procuration a été donnée par :

Mme Sarrazin	à	Mme Bertholio
M. Deglise-Favre	à	M. Fournier
Mme Dury	à	Mme Girardier

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	24
Votants	:	27

Melle Laurence CUTTAZ est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance publique du 16 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

**08-68 RD 14 / voie nouvelle d'accès au chef-lieu – promesse de vente de parcelles communales au Département de la Haute-Savoie**

*Monsieur Bolon demande si la parcelle 406 est concernée par le bassin d'écrêtement. Monsieur le Maire explique que les travaux de réalisation du bassin ont été calculés pour permettre l'élargissement de voie. Il ajoute que cette signature de promesse de vente est le témoin de l'avancée du dossier.*

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de promesse de vente de terrains nécessaires à la réalisation de la déviation de la RD 14, au Département de la Haute-Savoie, selon les modalités précisées dans le projet de promesse de vente, au prix de 77 700 € (dont 72 220 € de valeur vénale et 5480 € de emploi).
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer ladite promesse de vente

**08-69 convention de prestation de service accueil de jeunes enfants avec la Mutualité Sociale Agricole - Approbation**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de convention de prestation de service accueil jeunes enfants avec la caisse de mutualité sociale Agricole des Alpes du Nord,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer ladite convention.

**08-70 SELEQ 74 travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication. Route de Macully**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Santilli, Demolis, Bolon, Dury, Girardier, Nehr ne prenant pas part au vote en cohérence avec leurs votes précédents relatifs à l'opération « aménagement du stade de foot »,

- **Prend acte et Approuve** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 99 253,50€, dont 94 614,56€ remboursables sur annuités et 4 638,94€ correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Approuve et confirme** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 99253,50€, dont 94 614,56€ sous forme de 20 annuités, conformément au tableau annexé et 4 638,94€ correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Autorise** le Maire, à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

#### **08-71 mise en révision du P.L.U. de Sillingy – Demande de consultation**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Décide** de demander à la commune de Sillingy d'être consulté sur son projet de P.L.U

#### **08-72 Multi-Accueil – Mise à jour de l'annexe financière du règlement intérieur**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Adopte** les modifications de l'annexe financière du règlement intérieur régissant le multi-accueil Petite Enfance à Poisy.
- **Dit** que l'annexe ainsi modifiée prendra effet au 1<sup>er</sup> août 2008.

#### **08-73 Tarifs municipaux des cantine, étude et garderie périscolaire**

*M. Pellicier présente les bilans des deux services pour l'exercice 2007-2008.*

*M. Nehr indique que concernant les études surveillées, beaucoup d'interrogations se posent, notamment pour une question de justice, et en provenance des parents d'élève. Elles portent notamment sur le fait que l'augmentation de l'amplitude d'accueil jusque 18h30 entraîne un passage à 3€. Les parents devraient pouvoir payer à l'heure. Dans le cadre actuel la commune est en attente d'éléments de l'Education Nationale, il peut donc être proposé de rester à 2,50€ jusque décembre afin d'évaluer, pendant ce premier trimestre, les coûts et modes de gestion. Cela permettrait de montrer aux parents d'élèves qu'ils sont entendus.*

*Monsieur le Maire répond que les tarifs d'études surveillées n'avait pas été augmentés d'une part en 2007, mais également lorsqu'a été décidée la fermeture à 18h15. il rappelle également les chiffres du déficit. Il explique qu'il a rencontré les parents d'élèves, et les a informés de la mise en place à la rentrée d'une gestion des garderies au planning, et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la réservation et du paiement de ces services en ligne, ainsi que du prélèvement automatique. De plus, ce tarif de 3€ reste raisonnable. Concernant la mise en place d'une réflexion jusque décembre, il explique qu'il sera difficile d'arrêter l'expérience en cours d'année. Par ailleurs, il rappelle le choix de 1001 repas en tant que fournisseur de repas, et que ce choix de la qualité engendre un coût de 10000€ annuels supplémentaires.*

*Mme Lassalle fait part de la satisfaction des parents quant à la qualité des repas.*

**Le Conseil Municipal**,

à l'unanimité,

- **Décide** que, à compter du 1er Septembre 2008,

les tarifs des repas servis dans les cantines scolaires sont établis comme suit :

Valeur du Q. F.	Q.F. <=6113	6114<QF<=8150	8151<QF<=10867	10868<QF<=14942	Q.F.>14942
Tarif "permanent"	3.15€	3,60 €	4.22 €	4.65€	5,03€
Tarif "occasionnel"	3,60 €	4,22 €	4.65€	5,03€	5,42€
Tarif "hors délai"	6,52€	6,52€	6,52€	6,52€	6,52€
Protocole "allergies"	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €

A 21 voix pour et 6 voix contre (MM Santilli, Demolis, Bolon, Dury, Girardier, Nehr)

- **Décide** que, à compter du 1er Septembre 2008,

les tarifs des études surveillées et de la garderie périscolaire sont arrêtés comme suit :

- Etudes surveillées 3 €/jour
- Garderie périscolaire matin 1,30 €
- Garderie périscolaire midi 1,30 €
- Garderie périscolaire soir 3 € (après 18h30 : 6 €)

### **08- 74 Tarifs pour les Pas'Sports, Pas'Artistes et Pas'Sports vacances**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Fixe** les tarifs des activités proposées dans le cadre du Contrat Temps libre de la manière suivante :

- Pas'sports Vacances Forfait permettant d'accéder à quatre demi-journées d'activités pendant les petites ou les grandes vacances scolaires (activités destinées aux jeunes de 11 à 20 ans), selon le tableau figurant ci-après :

Tarifs	Montant	Tranches du Q.F.
<u>Tarif n° 1</u>	10,40 €	Q.F <= 6 113 €
Tarif n° 2	15,60 €	6114 € < Q.F. <= 8 150 €
Tarif n° 3	20,80 €	8151€ < Q.F. <= 10 867 €
Tarif n°4	26,00 €	10 868 € < Q.F. <= 14 942€
Tarif n° 5	31,20 €	Q.F > 14 942 €

- Pas'Sports Forfait permettant d'accéder à une activité sportive, d'une durée de 08 séances, le mercredi en période scolaire (activités destinées aux jeunes de 6 à 20 ans), selon le tableau figurant ci-après :

Tarifs	Montant	Tranches du Q.F.
<u>Tarif n° 1</u>	10,40 €	Q.F <= 6 113 €
Tarif n° 2	15,60 €	6114 € < Q.F. <= 8 150 €
Tarif n° 3	20,80 €	8151€ < Q.F. <= 10 867 €
Tarif n°4	26,00 €	10 868 € < Q.F. <= 14 942€
Tarif n° 5	31,20 €	Q.F > 14 942 €

- Pas'Artistes Forfait permettant d'accéder à une activité artistique, le soir après l'école ou le mercredi après-midi, sur 30 séances, (activité destinée aux jeunes de 6 à 20 ans), selon le tableau figurant ci-après :

Tarifs	Montant	Tranches du Q.F.
<u>Tarif n° 1</u>	41,60 €/an/activité	Q.F <= 6 113 €
Tarif n° 2	62,40€/an/activité	6114 € < Q.F. <= 8 150 €
Tarif n° 3	83,20 €/an/activité	8151€ < Q.F. <= 10 867 €
Tarif n°4	104,00 €/an/activité	10 868 € < Q.F. <= 14 942€
Tarif n° 5	124,85 €/an/activité	Q.F > 14 942 €

### **08-75 Vente par la Commune des parcelles AS 345, 342 et 344 et acquisition de la parcelle AS 337 appartenant à la société AC Patrimoine**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

- **Décide** dans le cadre de la réalisation du lotissement « Ciel et Terre », un échange sans soulte entre les parcelles communales AS 345, 342, et 344, d'une superficie respective de 33m<sup>2</sup>, 72 m<sup>2</sup> et 5m<sup>2</sup>, issues de l'ancien chemin rural déclassé du

domaine public communal, et la parcelle AS 337 d'une superficie de 49m<sup>2</sup> appartenant à la société Alfred Carrier Patrimoine

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

### **08-76 Avis sur le projet de Plan d'Exposition au Bruit**

*Monsieur Nehr expose la position du groupe AEP :*

*« Actuellement, un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Annecy – Meythet, est en vigueur depuis le 23 mai 1995. Au vu des évolutions du trafic sur l'aérodrome, ce plan méritait d'être réactualisé (Avril 2008).*

*Selon le projet de Plan d'Exposition au Bruit proposé lors de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2008, Poisy est, du moins sur le papier, majoritairement situé en zone Lden 50 (Brassilly, Creusettes...), même si une partie des habitations est en zone Lden 57 (zone des Castors). Pour autant, les habitants de la commune qui sont concernés par les nuisances sonores de l'aérodrome, sont beaucoup plus nombreux, le bruit ne s'arrêtant pas à la limite de la zone déterminée par le préfet. En effet, toutes les habitations situées dans le coteau et dans sa partie supérieure, sont déclarées en zone verte (bruit faible) alors que les habitants attestent d'une véritable gêne.*

*Nous savons que le Plan d'Exposition au Bruit est préventif et ne concerne que l'implantation d' habitations futures, pour autant, nous voulons nous soucier de la situation actuelle, conformément aux engagements que nous avons pris auprès des associations de défense des communes riveraines de l'Aérodrome d'Annecy – Meythet.*

*Il ne s'agit pas pour nous, de pénaliser la commune en empêchant la mise en oeuvre de constructions, il s'agit au contraire de réduire les nuisances engendrées par l'aérodrome, ou du moins d'empêcher qu'elles s'amplifient, afin que Poisy se développe harmonieusement, et dans des conditions de vie acceptables pour ses habitants, futurs et actuels.*

*Concernant le projet lui-même,*

- *Tout d'abord nous nous interrogeons sur la manière dont a été réalisée l'étude technique. En effet, ses conclusions en matière d'hypothèses et de perspectives de développement du trafic ne nous semblent pas en phase avec les observations actuelles. Elles sont d'après nous, largement sous-évaluées.*
- *« Le projet, dit le rapport, constitue un des instruments de planification destinés à encadrer et à accompagner le développement de l'aérodrome pour le rendre compatible, avec le maintien de la qualité de la vie dans son environnement ». Notre groupe constate l'absence dans le projet, de dispositifs d'encadrement de ce développement, et de leurs moyens de coercition.*
- *Si nous admettons un trafic raisonnable de l'aviation commerciale régulière, nous sommes formellement opposés au développement d'une aviation touristique (pas toujours légère en matière de nuisances) et d'une aviation d'affaire utilisant des appareils extrêmement bruyants.*

*La saturation de l'aérodrome de Genève, et concomitamment, la mise en service de l'autoroute Annecy – Genève, sont jugées comme un véritable risque d'extension de trafic de l'aérodrome d'Annecy- Meythet. Cette situation n'est nullement évoquée dans le projet.*

*Nous n'avons bien sûr pas l'objectif de bloquer la mise en oeuvre du Plan d'Exposition au Bruit, ce qui pourrait être préjudiciable pour la commune, mais bien de montrer par notre abstention l'attention toute particulière que notre groupe portera à l'évolution de l'aérodrome ».*

*Monsieur le Maire expose alors la position du groupe majoritaire. Concernant le développement économique et le trafic commercial, il est d'accord avec l'opinion développée précédemment. En revanche, il a toujours été défavorable à l'aviation de loisir, cependant c'est l'Etat qui en fixe les règles. La commission consultative a travaillé avec les associations, et une position commune a pu être trouvée. Concernant l'aviation d'affaire, les Maires de l'agglomération se sont toujours opposés à son augmentation. Ils ont travaillé*

ensemble sur le protocole d'accord de 1994, et ont demandé au Préfet de le réactiver pour le remettre en service.

Monsieur le Maire ajoute que les associations de défense des riverains ont toujours été reçues et écoutées, mais qu'il convient, à un moment donné, de signer un PEB. Le cas contraire, le Préfet en imposera un, et de manière peut être plus draconienne. Il rappelle que s'il avait laissé faire les services de l'Etat, les terrains de Brassilly seraient devenus inconstructibles. ce dossier est à porter ensemble, car sur le fond, les deux positions se rapprochent.

M. Nehr accorde que ces positions se rejoignent, mais que c'est près de la moitié de la population qui est touchée par le bruit.

Monsieur le Maire rappelle alors l'antériorité de l'aéroport à l'urbanisation de Brassilly et du côté de Poisy. le PEB permet de mieux gérer les nuisances de l'aéroport dans un site contraint. Le dialogue a permis de sauver la constructibilité des terrains de Brassilly, aller au rapport de force serait une erreur.

M. Santilli demande s'il est possible qu'un rapport annuel de l'activité de l'aéroport soit exposé annuellement au Conseil. Monsieur le Maire explique que la commission consultative le rend disponible chaque année, et qu'il sera mis alors à disposition des conseillers.

**Le Conseil Municipal**, à 21 voix pour et 6 abstentions (MM Santilli, Demolis, Bolon, Girardier, Dury, Nehr) décide

- De ne pas apporter de remarques particulières concernant le projet de PEB
- De demander aux services de l'Etat de réduire les taux de dispersion des avions, et faire respecter les plans de vol
- D'engager une révision du PEB si le trafic aérien de l'aéroport devait se développer
- De respecter la répartition du trafic 50/50.

#### **08-77 Désignation référent communal Programme Intérêt général d'Amélioration de l'Habitat – Plan de Cohésion Sociale (PIG – PCS)**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

- **Désigne** Mme Catherine BERTHOLIO, comme référent communal Programme Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat – Plan de Cohésion Sociale.

#### **08-78 bilan d'activités 2007 de la Communauté d'Agglomération d'Annecy – avis**

Monsieur le Maire explique au Conseil que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan d'activité 2007 de la Communauté d'Agglomération d'Annecy, approuvé par le Conseil de Communauté de l'Agglomération d'Annecy, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Ce rapport comprend des indicateurs techniques et financiers.

#### **08-79 bilan d'activités 2007 du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy –avis**

Monsieur le Maire explique au Conseil que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan d'activité 2007 du SILA approuvé par le Conseil Communautaire, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Ce rapport comprend des indicateurs techniques et financiers.

#### **08-80 Avenant n°1 aux lots n°1 et n°2 du marché AO2007-04 relatif au nettoyage des locaux communaux**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

- **Adopte** l'avenant n°1 aux lots 1 et 2 du marché AO 2007-04 relatif au nettoyage des locaux communaux.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

**08-81 Avenant n°1 au lot n°6 du marché AO2005-02 relatif aux travaux de réalisation d'un bassin d'écrêtement et d'aménagements paysagers au Crêt de Charvanod**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

- **Adopte** l'avenant n°1 au lot 6 du marché 2005-02 relatif aux travaux de réalisation d'un bassin d'écrêtement et d'aménagements paysagers au Crêt de Charvanod
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

**08-82 Avenant n°2 au lot n°2 du marché 2006-06 relatif à l'aménagement du RD 157**

Monsieur Santilli demande si les aménagements sont aujourd'hui terminés. Monsieur le Maire le confirme, et remercie Jean Lafontaine et Jean Bourgeaux pour le suivi de ce chantier.

Monsieur Bolon demande à ce que soient rappelées les règles de sécurité à l'entreprise intervenant au titre des aménagements paysagers.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, MM Santilli, Demolis, Bolon, Dury, Girardier, Nehr ne prenant pas part au vote en cohérence avec leurs votes précédents relatifs à l'opération « aménagement du stade de foot »,

- **Adopte** l'avenant n°2 au lot 2 du marché 2006-06 relatif à l'aménagement de la RD 157.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

**08-83- Marché de travaux n°AO 2008-02 – Construction d'un Multi-accueil à Brassilly (relance des lots 1,2,4,5,6,7,10,11 et 14)- Attribution**

Monsieur le Maire explique que l'objectif de coût a été respecté sans modifier ce projet. Il remercie M. Accoyer pour la subvention importante accordée sur cet équipement.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer les lots n°1,2,4,5,6,7,10,11 et 14 du marché AO 2008-02 - Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly, comme suit :

<b><u>Lots</u></b>	<b><u>Caractéristiques</u></b>	<b><u>Attributaire</u></b>	<b><u>Montant Offre HT</u></b>
1	Terrassement - VRD	FERRAND TP	120 342,71 €+ Variante (clôture en panneaux rigides) : 3 370,84 €
2	Gros Œuvre	BATI CONSTRUCTION	258 918,20 €
4	Etanchéité – Végétalisations	SMAC	67 803,65 €
5	Menuiseries extérieures bois aluminium – Occultations	ALPAL	125 538,45 €
6	Menuiseries intérieures	BOUVIER FRERES	106 561,50 €
7	Cloisons – Isolations – Plafonds	ALPES ISO FLOC	107 870,72 €
10	Carrelages – Faïences	ALB CARRELAGE	22 558,30 €
11	Serrurerie - Métallerie	LUGAZ METALLERIE	42 831,00 €
14	Enrobés	EUROVIA	16 140,37 €

**08-84 Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat – Couverture d'un silo à sel au Parc des Services Techniques**

Mme Girardier souhaite des précisions quant au coût de cet équipement. Monsieur le Maire explique que ce projet comporte 4 silos, une couverture, et des contraintes techniques particulières : béton armé, passage d'un véhicule, prise au vent. L'essai de couvrir les anciens n'a pas été validé par les maîtres d'œuvre. Mme Girardier demande les conséquences si l'on ne couvre pas les silos. M. le Maire lui expose les risques de pollution au sel par lessivage de la pluie, la perte de quantité par dissolution. Il ajoute que depuis 1984 il n'y a pas eu d'aménagements aux services techniques. Monsieur Bouregaux ajoute que le béton est spécial du fait du sel, et que les fondations se devront d'être profondes car le sol n'est pas particulièrement stable. Monsieur Bolon préconise de solliciter les organismes relatifs aux conditions de travail pour une potentielle subvention.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement de l'opération « couverture d'un silo à sel au Parc des Services Techniques »
- **Décide** de solliciter de l'Etat une subvention exceptionnelle pour la réalisation de cette opération.
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir et à percevoir ladite subvention

**08-85 Convention avec l'école de musique relative à une mission de coordination – Renouvellement**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention à passer avec l'Ecole de Musique afin que la commune prenne en charge la mission du coordonnateur à raison de 8h00 par semaine pour une durée annuelle de 30 semaines, soit un montant de 7200 €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer la dite convention

**08-86 Taxe Locale d'Equipement – demande de remise de pénalités de retard**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Accorde** la remise gracieuse de pénalités de retard présentée par M. Frédéric Turc.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir dans ce cadre

**08-87 ONF - Etat d'assiette des coupes 2009**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de L'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2009, proposition portant sur les parcelles 07 et 08
- **Demande** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau transmis par l'ONF

**Questions diverses**

*Réunions publiques*

Dès septembre les séances publiques du Conseil Municipal se tiendront à 20h00.

*Feu d'Artifice*

Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes pour les festivités du 13 juillet

*Rock O Marais*

Monsieur le Maire félicite Eden Rock pour ce festival qui a rassemblé près de 3000 personnes.

*Recours PFC Consultants/ Commune de Poisy*

Monsieur le Maire informe du rejet des deux requêtes déposées en référé par la société PFC Consultants au sujet des aménagements du Parc de Calvi.

*Quad*

La police et la gendarmerie s'occupent de la multiplication de ces engins, notamment à al Montagne d'Age.